

CHECKLIST APPEL DE FONDS CCMI

IDENTIFICATION

Projet / adresse : _____
Constructeur : _____
Référence du CCMI : _____
Appel de fonds n° : _____ Date : _____ Montant : _____ €

AVANT DE PAYER

- ☐ Relire le contrat et l'échéancier des appels de fonds
- ☐ Identifier précisément le stade de travaux correspondant à la demande
- ☐ Comparer le stade annoncé avec l'avancement réellement visible
- ☐ Photographier les zones et ouvrages qui justifient l'avancement
- ☐ Vérifier les écarts, travaux non terminés ou points restant à clarifier
- ☐ Conserver la demande de paiement, les échanges et les justificatifs dans le dossier chantier

PLAFONDS LÉGAUX - CCMI AVEC FOURNITURE DE PLAN (CCH R231-7)

- ☐ 15 % maximum à l'ouverture du chantier (dépôt de garantie éventuel inclus)
- ☐ 25 % maximum à l'achèvement des fondations
- ☐ 40 % maximum à l'achèvement des murs
- ☐ 60 % maximum à la mise hors d'eau
- ☐ 75 % maximum à l'achèvement des cloisons et à la mise hors d'air
- ☐ 95 % maximum à l'achèvement des équipements, plomberie, menuiserie, chauffage et revêtements extérieurs

Attention : un calendrier spécifique existe pour certaines constructions préfabriquées (CCH R231-7-1).

PAIEMENT / PRÊTEUR

- ☐ Si le prêteur paie directement, donner un accord écrit à chaque échéance avant paiement (CCH L231-7 III)
- ☐ Conserver la preuve de l'accord écrit et l'information du garant
- ☐ Ne pas confondre échéance contractuelle et avancement réellement atteint

CONTRÔLE SUR LE CHANTIER

Éléments vérifiés : _____
Travaux conformes au stade annoncé : ☐ oui ☐ à vérifier
Écarts / travaux incomplets : _____
Photos prises le : _____ Référence dossier : _____
Question envoyée au constructeur le : _____

DÉCISION DE SUIVI

- ☐ Dossier cohérent pour paiement
 - ☐ Clarification écrite demandée avant paiement
 - ☐ Désaccord / anomalie à documenter et à traiter
- Prochaine action : _____

RÉFÉRENCES OFFICIELLES - VÉRIFIÉES LE 17/09/2026

Légifrance : CCH R231-7, R231-7-1 et L231-7 III.